



MUSE



MONTPELLIER
UNIVERSITÉ
D'EXCELLENCE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

UNIVERSITÉ-CIBLE
ET FEUILLE DE ROUTE

Avec une importante concentration scientifique dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de la santé sur le territoire montpellierain, le projet I-SITE MUSE fédère depuis 2017 un consortium d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'organismes de recherche, d'établissements de santé, pour réaliser un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche, et répondre notamment à trois défis majeurs et interdépendants, à savoir :

- (1) promouvoir une agriculture écologiquement innovante, contribuant à la sécurité alimentaire et à la qualité environnementale ;
- (2) encourager la transition vers une société gérant durablement ses ressources et son milieu ;
- (3) améliorer la santé humaine dans les environnements changeants.

Ces défis sont réunis sous les termes «Nourrir, Soigner, Protéger». Pour répondre à ces défis, l'Université de Montpellier et ses partenaires entendent faire émerger à Montpellier une université thématique de recherche intensive de rang mondial, internationalement reconnue pour son impact dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de la santé.

Dans le cadre du projet MUSE, les partenaires partagent une vision et poursuivent les objectifs suivants en matière de recherche, de formation, d'innovation et de valorisation :

Conduire une recherche au meilleur niveau national et mondial, en promouvant la transdisciplinarité, visant une double ambition d'excellence académique aux frontières de la connaissance et de réponse aux besoins de la société, notamment face aux défis au cœur des disciplines du projet MUSE et de leurs interfaces,

Enrichir les cycles de formation de master et doctorat dans une vision et une ambition internationales, pour former des étudiants français et internationaux au meilleur niveau dans les domaines de l'Université Cible, en mettant à profit de nouveaux outils, méthodes pédagogiques et processus d'enseignement innovants,

Rapprocher les étudiants du monde de l'entreprise, en déployant des modules de formation et des dispositifs centrés sur la découverte, la compréhension des mécanismes et des enjeux de l'entreprise et l'accompagnement de l'émergence d'initiatives étudiantes relatives à la création d'entreprise. Cela signifie aussi l'implication renforcée des entreprises dans l'orientation et la gouvernance de l'enseignement,

Ainsi, dans les prochaines années, l'Université Cible permettra d'offrir un cadre propice aux actions communes et transversales, associant ses forces à celles de ses partenaires, devenant ainsi tous des acteurs d'une stratégie partagée et cohérente avec la vision d'une université de recherche intensive.

Promouvoir l'esprit d'initiative des étudiants pour les encourager à s'engager comme de véritables acteurs de la vie des campus dans une démarche citoyenne et solidaire et soutenir les initiatives étudiantes communes en vue de renforcer un sentiment d'appartenance à la communauté «Montpellier Université d'Excellence»,

Mener des actions de valorisation des recherches conduites au sein des laboratoires notamment en favorisant l'accroissement, l'approfondissement et la pérennisation de partenariats avec le monde de l'entreprise (start-ups, entreprises régionales ou grands groupes),

Renforcer l'attractivité scientifique et la visibilité internationale du site en nouant des collaborations avec des partenaires stratégiques, au Nord comme au Sud, fondées sur une coopération internationale tournée vers les pays du « Sud » et en déployant des dispositifs permettant d'attirer de futurs hauts potentiels scientifiques.

La feuille de route est conçue au vu des éléments ci-contre

Dans le dossier I-SITE MUSE validé par le jury début 2017, les partenaires avaient pris un certain nombre d'engagements parmi lesquels : une signature unifiée pour les publications scientifiques, la mise en avant de la marque «Université de Montpellier», la délivrance des diplômes nationaux L, M et D par l'Université de Montpellier, et plus globalement, la mise en place d'une université-cible en 2021.

L'Université de Montpellier, qui est d'une part l'établissement porteur de l'I-SITE et d'autre part le cœur de cette université-cible, résulte de la fusion en 2015 des deux universités Montpellier 1 et 2 ; cette création a été l'occasion de transformations importantes et la stabilisation de l'établissement (structures, procédures, etc.) est encore très récente.

Lors de la labellisation en 2017, le jury international avait mis en avant deux conditions impératives à la poursuite du projet, conditions dont le respect fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours : la signature des publications sous la marque «Université de Montpellier» et l'élaboration d'un modèle d'université-cible validé par les établissements.

Il avait également complété ces deux conditions par plusieurs considérations et recommandations comme la démonstration d'une participation forte des organismes de recherche, d'une intégration des établissements de santé, de la mise en place d'une politique internationale concertée en particulier avec IRD et Cirad, du respect de la vision scientifique proposée par le projet, etc.

Afin de déployer le projet, l'Université de Montpellier a mis en place dès 2017 la Fondation Universitaire MUSE ; celle-ci a été dotée d'un dispositif de gouvernance du projet, le «Board Muse», composé de 10 représentants des membres du projet, et présidé par le Président de l'UM. Cinq entreprises, qui ont soutenu le projet dès sa conception, participent au Conseil de Gestion de cette Fondation Universitaire.

Évolutions depuis février 2017

Le consortium initial comportait 19 membres ; ce nombre sera ramené à 16. En effet : IMT Mines Alès et ENSAM quittent le consortium ; Irstea et Inra sont en cours de fusion.

Création, au début de 2020, d'un Etablissement Agronomique de France (EAF) résultant de la fusion de plusieurs écoles d'agronomie, avec en son sein la création d'une «école interne» correspondant à l'actuelle Montpellier SupAgro ; cette «école interne» serait dépourvue de Personnalité Morale et Juridique.

Le cadre législatif et réglementaire a lui-même évolué, en particulier par la promulgation de l'Ordonnance du 12 décembre 2018 qui ouvre la voie à la création d'établissements expérimentaux ; cette Ordonnance comporte en particulier une disposition appelée «établissement-composante» qui permet d'inclure dans un établissement, un autre établissement tout en conservant à ce dernier sa Personnalité Morale et Juridique.

Structuration initiée depuis 2017

Volonté de mettre en place des **Structures Intermédiaires** avant même que l'établissement-cible soit créé, afin de démontrer que la transformation est en route ; cette mise en place a débuté dans un premier temps au niveau de la Fondation MUSE, avec les Pôles de Recherche.

Deux dates importantes

- Fin de période probatoire de MUSE **avril 2021**
- Probable évaluation «à 4 ans» de MUSE **septembre 2021**

L'Université Cible, qui conservera le nom «Université de Montpellier» sera un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), à caractère expérimental, au vu de l'intégration d'un établissement-composante (l'ENSCM), et de l'évolution de ses instances de gouvernance, en accord avec les possibilités offertes par l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018.

L'Article 10 de l'Ordonnance précise que «Le conseil d'administration (...) comprend au moins 40 % de représentants élus des personnels et des usagers, ainsi que des personnalités extérieures».

Il convient de rappeler que la Fondation MUSE a été créée à titre transitoire, le temps de la période probatoire de l'ISITE, afin d'identifier les financements et de porter les actions déployées par l'ISITE. Une fois l'ISITE pérennisée, il n'y a plus lieu de maintenir son existence qui complexifierait l'organisation de l'établissement.

Conseil d'Administration

Dans le même temps, afin d'assurer une bonne intégration des principaux établissements qui participent aujourd'hui au Conseil de Gestion de la Fondation MUSE, il convient de prévoir un Conseil d'Administration de l'université cible qui comporte, aux côtés d'un nombre significatif d'élus, des représentants des principales entités participant à l'ISITE au titre des personnalités qualifiées.

Le Conseil d'Administration de l'Université Cible sera composé de 36 membres :

24 ÉLUS

14 E-C
ou assimilés (7 A – 7 B)

5 usagers

5 IATS

12 PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

6 représentants des partenaires clefs :
CNRS / Cirad / Inra / IRD / CHU-M / Inserm

2 représentants des collectivités locales :
Région / Métropole

4 représentants d'entreprises : Horiba /
BPS / BRL / InVivo

Le Conseil d'Administration comportera également des invités permanents, dont le Directeur de l'ENSCM et un représentant du futur EAF, avec voix consultatives.

Nota 1 - **Conseil Académique** - L'établissement comportera un Conseil Académique, dont la composition, les prérogatives et le fonctionnement seront identiques à ceux en vigueur actuellement au sein de l'Université de Montpellier, avec ajout de la présence du Directeur de l'ENSCM, ou de son représentant, à titre consultatif.

Comité des Investissements Stratégiques & Structurants (ComISS)

L'établissement mettra en place avec ses partenaires et par voie de convention, un **Comité des Investissements Stratégiques & Structurants (ComISS)** qui définira et coordonnera dans le cadre d'une stratégie partagée, sur le périmètre institutionnel constitué par tous les acteurs de l'ISITE, les objectifs communs liés au déploiement des dispositifs issus du PIA, les choix collectifs en termes de politique d'investissements scientifiques et immobiliers et de réponse aux appels à projets structurants de toute nature (ex. CPER, projets Européens d'envergure, etc.).

Le ComISS sera également sollicité pour avis en matière de politique de recrutement sur le site de Montpellier dans une optique de développement concerté de la recherche et de la formation. Il veillera au bon déploiement de la stratégie partagée et des actions définies collectivement par l'Université et ses partenaires. Il sera composé d'un représentant des principaux établissements contribuant au projet MUSE. Ce Comité sera appuyé sur le plan opérationnel et administratif par une Mission des Investissements Stratégiques & Structurants (MISS), rattachée à la Présidence de l'Université, qui soutiendra et accompagnera les porteurs dans l'élaboration de leurs projets.

Structuration

L'établissement intégrera dans ses statuts des structures intermédiaires, dénommées **Pôles de Recherche (5)** et **Collegiums (8)**, conçues comme des dispositifs de mise en synergie des composantes de recherche ou de formation, mais aussi du développement d'actions communes avec les établissements partenaires. Il comportera également des UFR, instituts et écoles (dont l'ENSCM sous statut «établissement-composante»), des équipes d'accueil ou unités de recherche mixtes avec des partenaires.

Dès à présent une convention d'association avec l'ENSCM est mise en oeuvre afin de poser les jalons de cette intégration en tant qu'établissement-composante fin 2021.

Nota 2 - Pendant la période de transition et jusqu'à la constitution de l'université cible fin 2021, les relations entre l'Université de Montpellier et l'ENSCM seront régies par une convention d'association qui préfigure l'intégration de l'ENSCM en tant qu'établissement-composante. Elle précise les prérogatives qui seront transférées par l'ENSCM à l'Université, ainsi que les actions menées en commun par les deux établissements, et les jalons associés. Cette convention s'attache notamment à répondre à des exigences fortes posées par le jury international IDEX-ISITE au sujet de l'intégration dans l'Université, telles que la signature des diplômes ou l'absence de concurrence dans les classements.

Nota 3 - L'établissement aura un partenariat fort, par le biais d'une convention d'association, avec Montpellier SupAgro. Une fois le conseil d'administration du nouvel établissement national d'agronomie installé, il appartiendra à ses instances de décider de la poursuite et du renforcement de l'association dans le cadre de l'EAF.

L'établissement reconnaîtra également des unités de recherche pour lesquelles il n'exercera pas de «tutelle», mais avec lesquelles il entretiendra un lien privilégié, et pour lesquelles il sera reconnu comme «**partenaire stratégique**». Cette reconnaissance entraînera les engagements mutuels suivants :

- Signature des publications selon la charte ISITE ;
- Possibilité pour les cadres scientifiques des établissements partenaires, fortement impliqués dans l'Université de Montpellier, de porter le titre de «Adjunct Professor UM» ;
- Possibilité pour ces cadres scientifiques de participer aux instances de pilotage de l'Université ;
- Mise en place d'une visibilité réciproque, l'université pouvant affirmer que ces unités sont «sous partenariat stratégique avec UM», et réciproquement, les unités pouvant se réclamer de leur «appartenance» à l'Université ;
- Les doctorants du site encadrés par des scientifiques de ces établissements sont, chaque fois que c'est scientifiquement pertinent, inscrits à l'UM, et rattachés aux ED de l'UM.

Il prévoira dans ses statuts la mise en place d'une commission chargée d'assurer le lien entre recherche et formation à l'échelle de l'Établissement, la **Graduate Division**.

Conseil des Directrices et Directeurs

Il prévoira dans ses statuts un **Conseil des Directrices et Directeurs** qui réunira les dirigeants des UFR, écoles, instituts et établissement-composante, et des structures intermédiaires, ainsi que les vice-présidents et vice-présidents délégués, le directeur général des services et les directeurs généraux des services adjoints, et le président de l'Université. Il sera réuni à l'initiative du Président de l'Université cible et sera consulté pour la préparation et la mise en oeuvre des décisions du conseil d'administration et du conseil académique.

International Advisory Board

L'université-cible prévoira dans ses statuts un **International Advisory Board**, Comité Consultatif International composé de cadres scientifiques issus de ses principaux partenaires étrangers et de représentants d'entreprises ; l'IAB analysera la démarche de transformation de l'université-cible et prodiguera des conseils. Hors existence statutaire, l'IAB est déjà mis en place au sein de la Fondation Muse, et a déjà été réuni en mars 2019, sous la Présidence de Louise Fresco, Présidente de Wageningen University & Research.

Les Pôles de Recherche

Ils sont destinés à assurer des actions pour chacun des grands secteurs scientifiques du consortium dans 6 champs principaux : animation, communication, stratégie et prospective scientifique ; collaborations partenariales et structuration de la recherche ; rayonnement international ; contribution à l'interface Formation-Recherche ; interface avec la gouvernance de l'Université ; participation à la politique des emplois et gestion des carrières. L'ampleur des actions sur ces domaines pourra varier compte tenu de la disparité des communautés concernées.

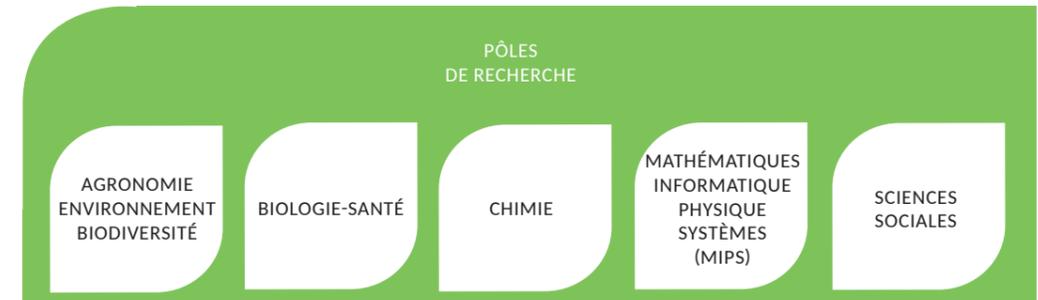
Chaque Pôle rassemble des laboratoires des partenaires de MUSE ; ces laboratoires lui sont rattachés à titre principal ou secondaire. Chaque laboratoire des partenaires est dans au moins un Pôle.

Les Pôles sont consultés notamment lors des évaluations des actions en soutien à la recherche élaborées au sein du consortium.

Ils comprennent en leur sein un dispositif (qui peut émaner d'un sous-ensemble des participants au Pôle) permettant aux diverses communautés scientifiques de former des avis relatifs aux questions de ressources humaines propres à l'UM. Cette fonction reste l'apanage des DS-UM jusqu'en décembre 2021.

Les Pôles de Recherche ne remettent pas en cause l'existence, périmètres ou prérogatives des unités de recherche.

A ce jour, les Pôles sont créés en tant que dispositifs de la Fondation MUSE et leurs directeurs ont été nommés par le Board de la Fondation.



Les Collegiums

Ils sont destinés à faciliter les synergies entre les composantes de formation sur des grands champs de formation académique (ex. : mise en commun de plateaux techniques ; diffusion d'initiatives d'innovation pédagogique ; actions collégiales vers l'international ; etc.) et à renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre de formation globale de l'Université de Montpellier et de ses partenaires.

Les Collegiums ne remettent pas en cause l'existence, périmètres ou prérogatives, des UFR, écoles, instituts ou établissements-composantes.

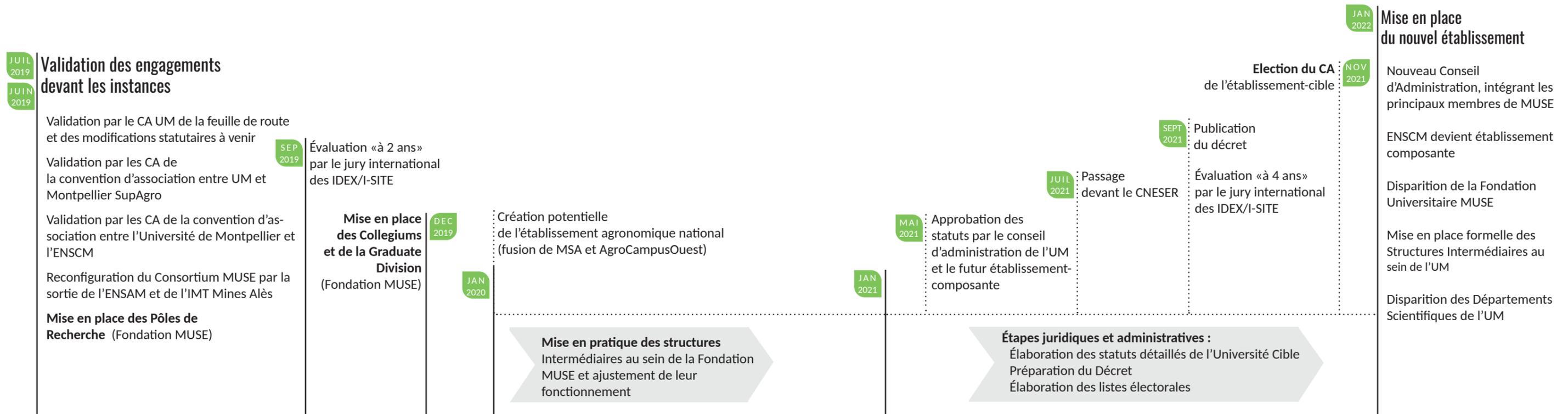
Le travail de structuration a commencé et les Collegiums seront mis en place d'abord dans le cadre de la Fondation Muse.

La Graduate Division

Elle est composée de représentants des Collegiums (8), des Pôles de Recherche (5) et des Ecoles Doctorales (6) et est co-animée par les VP CR et VP CEVU de l'Université.

Elle est destinée en particulier à assurer la qualité du lien entre le niveau M et le niveau D (en prévision d'un éventuel dispositif EUR), à promouvoir des bonnes pratiques sur ces 2 niveaux pour l'ensemble des champs disciplinaires. Elle prend la forme d'une commission.

CALENDRIER



MONTPELLIER UNIVERSITÉ D'EXCELLENCE

BUILDING THE UNIVERSITY OF TOMORROW & ACTING TOGETHER TO CHANGE THE WORLD

Université de Montpellier
Fondation MUSE
163 rue Auguste Broussonnet
F-34090 MONTPELLIER Cedex

muse.umontpellier.fr

